



MANIFESTATIONS SPORTIVES MOTORISEES CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ASSURANCE DOCUMENTS A PRODUIRE

L'assureur procurant les garanties des manifestations sportives motorisées organisées par les associations affiliées à l'UFOLEP a constaté des résultats techniques très négatifs notamment provoqués par des situations de non respect par certains organisateurs des règles élémentaires de base ; ce qui les rend responsables en cas de sinistre.

En conséquence, l'APAC et l'UFOLEP reconnaissent qu'il est nécessaire de réaliser un contrôle strict des dossiers de demande d'assurance des Manifestations publiques motorisées.

Condition nécessaire : la manifestation sportive doit être inscrite au calendrier annuel des manifestations UFOLEP édité en début d'année.

Tout dossier de demande d'assurance pour manifestation sportive motorisée devra comprendre :

- L'imprimé de proposition d'assurance et le questionnaire sur la nature des épreuves ; à télécharger à cette adresse :
http://www.apac-assurances.org/apac/association/affiliee/asso_pdf.asp#

Les copies de documents issus du dossier de demande d'autorisation préfectorale :

- 1° Un document spécifique précisant la date et les horaires auxquels se déroule cette manifestation, ses modalités et ses caractéristiques ;
- 2° Un plan détaillé des voies et des parcours empruntés et un plan du circuit avec tracé de la piste à l'échelle, sens de la course, légende indiquant les zones autorisées ou interdites au public, emplacement des secours et des commissaires de piste, ...
- 3° Le règlement particulier applicable à ladite manifestation (imprimé ci-après **visé par l'UFOLEP**) tel qu'il résulte des règles techniques et de sécurité mentionnées à l'art. 2 du décret du 16 mai 2006 ;
- 4° Le recensement des dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers ainsi que les mesures prises par l'organisateur pour garantir la tranquillité publique pendant toute la durée de la manifestation.

Document supplémentaire :

- La liste nominative des officiels qualifiés (directeurs de course, commissaires sportifs et techniques, contrôles administratifs, commissaire de piste, ...).

Tout dossier qui sera adressé à l'APAC sans comporter l'intégralité de ces éléments ne pourra être étudié. De ce fait aucune garantie ne sera proposée.

Ce dossier de demande d'assurance doit être présenté à l'APAC en même temps que la demande d'autorisation préfectorale soit deux mois avant la date prévue si le circuit est homologué et trois mois avant la date prévue si le circuit n'est pas homologué.

REGLEMENT PARTICULIER
(Type Moto Cross, Course sur Prairie)

Type de Manifestation : **Cachet et nom de**
Date : Lieu : **l'Association :**
Nom et coordonnées du Demandeur (de l'autorisation d'organiser) :

Caractéristiques : **Des Machines admises**
De la piste : (Types Catégories Cylindrées) :
Longueur :
Largeur moyenne : Largeur mini. :

Délimitation par : Capacité du circuit (nbre de machines
Protection du public : admises en même temps sur la piste) :
Sens de la course : indiqué sur le plan

De la manifestation : Capacité totale (nbre total des machines /j)
Horaires du jour : de à
Contrôles administratifs : de à **Nbre maxi de spectateurs attendus :**
Contrôles techniques : de à **Engagement à adresser à :**
Entraînements : de à
1er Départ de course : à du au
Fin des courses : à Tarif :

Conformité à la Législation et aux Règlements :
Le demandeur ci-dessus désigné s'engage :
- à contracter une assurance conforme à la législation
- à vérifier et faire vérifier que les concurrents sont en règle avec la législation
- à appliquer et faire appliquer les Règlements de l'UFOLEP et les dispositions de l'autorisation administrative
- à s'entourer du personnel en qualité et quantité suffisante pour garantir l'application des règlements et notamment du concours d'un Directeur de Course et de Commissaires qualifiés.

Nom Prénom, signature		
Demandeur :	Organisateur technique :	Directeur de Course :

VISA OBLIGATOIRE DU COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP : **Cachet, signature :**
Nom Prénom, titre :
Avis :

REGLEMENT PARTICULIER
(Type Enduro, Trial)

Type de Manifestation : **Cachet et nom de**
Date : Lieu : **l'Association :**
Nom et coordonnées du Demandeur (de l'autorisation d'organiser) :

Caractéristiques :

Du parcours :

Des Machines admises

(Types Catégories Cylindrées) :

.....
.....
..... Capacité du parcours (nbre de machines admises
..... en même tps) :

Sens du parcours indiqué sur le plan

De la manifestation :

Capacité totale (nbe total des machines /j)

Horaires journée de à

Contrôles administratifs : de à

Nbre maxi de spectateurs attendus :

Contrôles techniques : de à

Engagement à adresser à :

1er Départ à

Fermeture du parcours à

du au

Tarif :

Conformité à la Législation et aux Règlements :

Le Demandeur ci-dessus désigné s'engage :

- à contracter une assurance conforme à la législation
- à vérifier et faire vérifier que les concurrents sont en règle avec la législation
- à appliquer et faire appliquer les Règlements de l'UFOLEP et les dispositions de l'autorisation administrative
- à s'entourer du personnel en qualité et quantité suffisante pour garantir l'application des règlements et notamment du concours d'un Directeur de Course et de Commissaires qualifiés.

<u>Nom Prénom, signature</u>		
<u>Demandeur :</u>	<u>Organisateur technique :</u>	<u>Directeur de Course :</u>

VISA OBLIGATOIRE DU COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP :

Cachet, signature :

Nom Prénom, titre :

Avis :